

Règlement concours EUROMED

Trophées scientifiques de Corse 2024



Article 1 : QUI PEUT CONCOURIR ?

1.1 Conditions de participation

L'opération est ouverte à tous les établissements scolaires des pays partenaires. Il concerne les enfants scolarisés **de 11 à 18 ans**. L'enseignant ayant en charge le groupe s'inscrit au concours avec l'accord du directeur d'établissement, avec une adresse courriel valide.

Le nombre maximum de participants est fixé à 4 personnes, 3 élèves et 1 accompagnateur.

1.2 Modalités d'inscription

Les groupes d'élèves intéressés devront compléter en ligne le formulaire d'inscription au plus tard **le vendredi 29 décembre 2023**.

L'ensemble des modalités d'inscription ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.cpie-centrecorse.fr
<https://www.echosciences-corse.corsica/>

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de s'inscrire en ligne et qu'il est nécessaire de compléter les champs demandés avec le plus de précisions possibles et notamment le nom de l'Atelier présenté.

L'ensemble des modalités d'inscription ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante :

- Contact-csti@cpie-centrecorse.fr

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

2.1 Œuvre à produire

Ce concours invite les élèves à réaliser collectivement une production scientifique de forme libre (e.g. expérience, dessins, manipulations, maquettes, expositions, performance de bande dessinée, sketch scientifique, etc.).

Cette production sera présentée aux groupes participants (de 11 à 18 ans) et au jury lors de la journée de restitution qui se déroulera le vendredi **5 avril 2024** à Corte (Università di Corsica).

Les productions scientifiques devront nécessairement avoir pour thématique la physique et être présentées en langue anglaise.

Les supports de présentation sont à la charge des participants, et seront libres (carton plume, maquette, panneau d'exposition, affiche, expériences, scénarisation, etc.).

2.2 Présentation de l'œuvre

Chaque groupe aura **10 minutes** pour présenter son œuvre scientifique au public et au membre du jury. Ces présentations seront rythmées par des poses de 2 minutes entre chaque présentation.

Lors du passage du jury, **la présentation de l'œuvre devra être obligatoirement faite en anglais.** Pour le public,

la présentation pourra être réalisée dans une autre langue en fonction de la compréhension de ce dernier.

Sur le panneau de présentation du groupe une signalétique linguistique sera visible (en fonction de la capacité des élèves à présenter dans diverses langues).

Cas particulier

Les quatre premiers pays à s'inscrire se verront offrir les transports, restauration ainsi que l'hébergement pour la durée de l'événement.

Pour les autres équipes qui souhaiteraient participer, elles pourront venir par leurs propres moyens ou le faire en direct en visioconférence.

Article 3 : ECHEANCIER

Vendredi 29 décembre 2023 : Date limite d'inscription.

Vendredi 5 avril 2024 : Journée de restitution et remise du prix du jury.

Article 4 : CRITERES DE SELECTION

Le jury international notera le jour de la restitution les productions (œuvre, titre et présentation) selon différents critères :

- La pertinence
- La qualité
- L'originalité
- L'aspect pédagogique
- Le contenu scientifique
- L'esprit collectif des élèves

Article 5 : COMPOSITION DU JURY

Les œuvres seront soumises à l'appréciation d'un jury international composé de :

- Enseignants/chercheurs
- Professionnels
- Personnel de l'Académie de Corse
- Personnel de l'Association - A Rinascita - CPIE Centre Corse

En cas d'absence de l'un des membres du jury, il appartiendra au président de désigner un remplaçant.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 6 : JOURNEE DE RESTITUTION ET REMISE DES PRIX

La journée de restitution aura lieu le vendredi **5 avril 2024**. Pour cette journée de restitution les productions libres devront être présentées par un groupe élèves pendant que le reste de la classe découvrira les autres productions et ateliers scientifiques. **Afin que chaque groupe puisse assister à chaque présentation, le temps de présentation ne devra pas dépasser 10 minutes**

Article 7 : RÉCOMPENSES

7.1 Le prix du jury

- Un groupe de la section EUROMED désigné par le jury sera récompensé par la remise de lots en lien avec les sciences.

Il ne sera admise aucune contestation concernant les récompenses attribuées.

Les prix ainsi octroyés ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau. Le CPIE - A Rinascita se réserve le droit de modifier les lots de même valeur.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE ET EXPLOITATION DES DONNEES

Les enseignants et/ou responsables de groupe d'élèves sont invités à compléter le formulaire « droit à l'image » (à venir).

Tout participant (enseignant, parent ou représentant légal des gagnants) autorise gracieusement le CPIE- A Rinascita à :

- effectuer ou utiliser certaines représentations photographiques, vidéos et/ou enregistrements sonores des élèves participants, prises à l'occasion de la remise des prix du concours et à les diffuser sans contrepartie financière :
 - o Sur internet.
 - o Sur tout support numérique.
 - o Sur tout support papier.
 - o Sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle.

- Utiliser la production, y compris sa diffusion dans les lieux publics (hall d'administration, salle d'exposition, etc.) et privés, dans la presse, tous magazines et sur les sites Internet.

- Céder les droits de reproduction, d'adaptation et de représentation des productions pour une campagne de communication externe (affiche, carte postale, etc.) et ce, pour une durée illimitée.

Les auteurs des productions veilleront à être en conformité avec la loi, notamment les droits de l'image et de la propriété intellectuelle.

NB : la participation au présent concours entraîne la renonciation définitive par la classe créatrice ou tout ayant-droit hypothétique, à invoquer une quelconque contrepartie financière, à revendiquer des droits d'auteur dans l'utilisation de sa création (œuvre ou nom).

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu-concours, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, prolonger, suspendre ou annuler le présent concours ainsi que le droit de différer les dates prévues si les circonstances l'exigent ; cela sans justification et sans que leur responsabilité ne soit engagée.

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Toute interprétation du règlement de ce concours appartient au jury. Aucune contestation ne sera admise. La décision du jury est sans appel.

Le présent document est disponible en s'adressant au CPIE - A Rinascita - 7, Rue colonel Feracci - CS 31 - 20250 Corte ou à l'adresse email : contact-csti@cpie-centrecorse.fr.

Article 10: RESPONSABILITE

La responsabilité du CPIE - A Rinascita ne pourra être recherchée ni dans le cas où les inscriptions au présent concours ne lui parviennent pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet ou problèmes liés aux mouvements sociaux), ou lui parvenaient altérées, ni dans la réception des œuvres libres.

Article 11 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : CPIE -A Rinascita - 7 rue colonel Feracci - CS31, 20250 Corte ou à l'adresse email : contact-csti@cpie-centrecorse.fr.